

## Le Conseil national de la FERC Sup CGT s'oppose à la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche



Après la mise en œuvre de la loi LRU-Pécresse, un grand nombre d'établissements ont été placés dans une situation financière catastrophique (mise sous tutelle du recteur, déficits répétés, suppressions et gels de postes, non-reconductions de postes de contractuels, etc.). Dans la continuité politique du gouvernement précédent et de la course à l'« excellence », le ministère actuel pousse à la fusion des universités. Dans cet objectif, la loi LRU-Fioraso du 22 juillet 2013 impose le regroupement régional des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche, principalement sous la forme de Communautés d'universités et d'établissements (ComUE), éventuellement sous le régime de l'association.

Ce double mouvement de fusions et de regroupements régionaux a des conséquences néfastes dont les personnels des universités fusionnées (Bordeaux, Aix-Marseille, Lorraine, par exemple) font d'ores et déjà les frais : mobilités forcées, obligation de candidater sur son propre poste, remise en cause des acquis en matière d'horaires et de congés, nivellement des primes par le bas, etc.

Les regroupements supposent des réorganisations, des mutualisations de services, des réductions d'effectifs, ainsi que l'externalisation de services entiers, entraînant fatalement une dégradation accrue des conditions de travail (stress, *burn out*...). Les établissements regroupés deviennent des entités à échelle inhumaine où les instances de décision s'éloignent des personnels. La démocratie universitaire déjà largement mise à mal par la loi LRU-Pécresse en sera d'autant plus menacée. L'objectif est d'amoindrir systématiquement la représentation des personnels au nom d'une « gouvernance » resserrée.

Les regroupements, ComUE et Associations, et à fortiori les fusions, ont tous pour objectif de « coordonner l'offre de formation » de tous les membres, c'est-à-dire de la réduire. Avec la réduction drastique du nombre d'intitulés de licence et de master, le ministère a mis en place le système qui va permettre de faire la chasse aux « doublons » artificiellement créés par les regroupements forcés.

Ce processus de territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut que déboucher à terme sur :

- la régionalisation des diplômes, détruisant leur caractère national et remettant ainsi en cause les garanties collectives nationales des salariés,
- l'absorption des organismes de recherche qui accélérera leur démantèlement.

Dans ce contexte, la recherche régionalisée est asservie aux intérêts privés locaux et encadrée par la « spécialisation intelligente » régionale imposée par l'Union européenne.

Au-delà des résistances qui se manifestent ponctuellement dans les services et les établissements, **une riposte d'ensemble est nécessaire**. La FERC Sup CGT entend tout mettre en œuvre pour porter et faire entendre les revendications des personnels : maintien de toutes les garanties statutaires des agents fonctionnaires de l'État et retour à une gestion nationale des carrières, ré-étatisation de la masse salariale, revalorisation des salaires et des déroulements de carrières, arrêt immédiat du gel du point d'indice, rattrapage de la perte du pouvoir d'achat (8%), arrêt des gels et suppressions de postes, création de tous les postes nécessaires à la titularisation des agents non titulaires et au bon fonctionnement des services.

**NON aux fusions et regroupements régionaux !**

**Maintien des diplômes nationaux (Licence, Master et Doctorat) dans les universités  
ABROGATION DES LOIS LRU-PÉCRESSÉ ET LRU-FIORASO**

**La FERC Sup CGT prendra ses responsabilités et portera ces revendications  
au ministère. Elle appelle tous les personnels à se rassembler le 18 juin  
devant le Ministère de l'Éducation nationale et de l'ESR  
et à organiser des délégations dans les académies.**